

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
MARCHE DE TRAVAUX**

MAIRIE DE VESTRIC ET CANDIAC

**6 RUE DE LA MAIRIE 30600
VESTRIC ET CANDIAC**

0466711158

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

ART. 1 - OBJET DE LA PROCEDURE DE MAPA	3
1-1 Objet général	3
1-2 Objet détaillé/type de marché	3
ART. 2 – NATURE DE LA CONSULTATION	3
ART. 3 - FORME DU MARCHE	3
ART. 4 - DUREE DU MARCHE	3
ART. 5 – LIEU D’EXECUTION DES PRESTATIONS	3
ART.6 – CONDITIONS FINANCIERES	3
ART.7 - DÉCOMPOSITION EN LOTS	4
ART. 8 - VARIANTES	4
ART. 9 - MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
ART. 10 - DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS	4
ART. 11 – CONDTION DE PRESENTATION DES PLIS	4
11-1 Modalités de transmission des offres	4
11-2 Date limite de réception	5
11-3 Délai de validité des offres	5
11-4 Pièces à produire	5
ART. 12 – MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	5
ART. 13 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6

ART. 1 - OBJET DE LA PROCEDURE DE MAPA

1-1 Objet général

La commune de Vestric et Candiac souhaite effectuer des travaux de rénovation des locaux de la Mairie. Elle recherche les entreprises qui en seront chargées.

1-2 Objet détaillé/type de marché

Marché de travaux

ART. 2 – NATURE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché à procédure adaptée au titre de l'article 27 du Code des Marchés Publics (CMP)

ART. 3 - FORME DU MARCHÉ

Le présent marché comprend des prix unitaires par rapport à l'offre de prix demandée.

ART. 4 - DUREE DU MARCHÉ

La durée maximum du marché est de 6 mois.

ART. 5 – LIEU D'EXECUTION

Les travaux se feront en Mairie Adresse : 6 rue de la Mairie 30 600 VESTRIC ET CANDIAC

ART.6 – CONDITIONS FINANCIERES

Les modalités de financement et de paiement sont les suivantes.

Les factures du titulaire doivent être adressées, après travaux au 6 rue de la Mairie 30 600 VESTRIC ET CANDIAC

La facture doit comprendre, outre les indications prévues par la réglementation de la comptabilité publique, les renseignements suivants :

- la référence du présent marché,
- la désignation des travaux,
- le montant H.T. à payer,
- le taux ou le montant de la TVA applicable au jour de la facturation,
- le montant T.T.C.,
- le numéro de compte bancaire ou postal.

Les sommes dues sont payées dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture par la commune de Vestric et Candiac. En cas de versement

d'intérêts moratoires, leur taux est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle ces intérêts ont commencé à courir. L'ordonnateur chargé d'émettre le titre de paiement est M. le Maire de VESTRIC ET CANDIAC. Le comptable assignataire de la dépense chargé du règlement est le Receveur Municipal de la Trésorerie de Vauvert. Le titulaire est réglé en euros, par virement au compte dont le relevé d'identité est joint à l'acte d'engagement.

ART.7 - DÉCOMPOSITION EN 6 LOTS

Le présent marché comprend lots :

Lot 1 : démolition-maçonnerie-placo-faux plafond- isolation-faïencerie

Lot 2 : plomberie

Lot 3 : électricité

Lot 4 : menuiserie alu

Lot 5 : peinture

Lot 6 : banque accueil

Une même entreprise pourra postuler pour plusieurs lots.

ART. 8 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ART. 9 - MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats.

ART. 10 - DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

le présent règlement de la consultation

le cahier des charges décrivant l'expression des besoins et les modalités d'exécution des prestations

l'acte d'engagement

le Cahier des clauses techniques particulières

le bordereau des prix

ART. 11 – CONDITION DE PRESENTATION DES OFFRES

11-1 Modalités de transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre de deux manières :

▪ soit au format papier à l'adresse postale indiquée ci- dessous :

▪ 6 rue de la Mairie 30 600 VESTRIC ET CANDIAC

▪ soit par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : vestric@wanadoo.fr

Les offres doivent être rédigées en **langue française** conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994.

11-2 Date limite de réception

Les offres devront impérativement parvenir avant le 15 janvier 2018 à 17H00. A défaut, elles ne pourront être examinées et seront retournées à leur destinataire. Dans le cas d'une offre au format électronique, un accusé réception de l'offre sera envoyé au candidat dès réception du message électronique.

11-3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres prévue à l'article 11-2 du présent règlement.

11-4 Pièces à produire

L'offre se compose des pièces suivantes :

Le candidat y indique notamment les conditions matérielles, techniques et humaines qu'il juge indispensables pour la bonne exécution des prestations.

Le cas échéant les demandes de sous-traitance établies sur un acte spécial.

Un relevé d'identité bancaire ou postal

Un Extrait K-bis.

ART. 12 – MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres se fait en deux temps :

Les critères d'attribution sont pondérés comme suit :

CRITERES ET SOUS-CRITERES DE SELECTION DES OFFRES			Coeff.	Note max
Critère n°1 : Valeur technique de l'offre	Coeff. 40	délais	40	40
Critère n°3 : Proposition financière	Coeff. 60	Prix forfaitaire proposé	60	60
NOTE TOTALE MAXIMALE				100

ART. 13 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires pourront être demandés :

- par téléphone au **0466711158**
- Par fax, au numéro **0466712760**
- Par messagerie électronique : vestric@wanadoo.fr